

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°29/2025
TUNEPS 20260300312
ACQUISITION DE DEUX BENNES PRENEUSES

L'Office des Céréales lança un Appel d'Offres ayant pour objet l'achat de deux bennes preneuses monocâbles à télécommande radio, complètes en ordre de marche industrielle, destinées au déchargement des céréales en vrac des navires au silo portuaire de Rades.

Les soumissionnaires résidents et non-résidents inscrits au système TUNEPS et qui sont intéressés à participer, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneeps.tn **ou** du site www.marchespublics.gov.tn **ou** du site www.oc.com.tn .

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

Seulement la caution provisoire (original) d'un montant de 6000 dinars, **l'extrait de registre de commerce** (l'original) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 29/2025 :
ACQUISITION DE DEUX BENNES PRENEUSES

La date limite pour la réception des offres est fixée au **17 AVRIL 2026 à 12 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **17 AVRIL 2026 à 15 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

**Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne
et/ou la caution provisoire sera rejetée.**